



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 16 décembre 2016

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes PIRIO Nadine - POCHARD Isabelle - SAVONNET Marinette

MM. BAYARDON Jérôme - CAVRET Philippe - FAUCHER Olivier - FINOT Christophe - HERRMANN Samuel - IMHOFF Luc - JACQUIR HOUSSEN Sabir - LECLERCQ Éric - LEURENT Sébastien - NAGEL Johannes

Etaient représentés :

M. BERTIN Charles, procuration à Mme POCHARD Isabelle,
Mme CATTEY Hélène, procuration à M BAYARDON Jérôme,
M.GOUTON Pierre procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir
Mme LABRUERE-CHAZAL Catherine, procuration à M. LEURENT Sébastien
Mme MOSER-JAUSLIN Lucy, procuration à M. NAGEL Johannes,
M. RAVY Etienne, procuration à M. FINOT Christophe,
M. SUGNY Dominique, procuration à M. FAUCHER Olivier,

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées ainsi que M.VOISIN Yvon

Etaient invités:

Mme BOITELLE Sarah étudiante, absente
M.DE MONTEIRO Jérôme étudiant, présent
M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), absent
M. DEREUX Alain (Directeur ICB), absent
M. DIPANDA Albert (Directeur ESIREM), absent
M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), absent
M. GINHAC Dominique (Directeur LE2I), excusé
M.GORDAT Gérald suppléant de Mme OMBRET Florence, absent
M.GRISON Thierry (Directeur du département IEM), présent
M.GUERIN Stéphane (Directeur du département de Physique), excusé
Mme JOAO Olivia étudiante, absente
M. JOURANI Abderrahim (Directeur IMB), excusé

M.JUY Martin étudiant, absent
M.PHILIPPE Quentin étudiant, absent
M.RAZE-AUBLANC Antoine étudiant, absent
M.SIRUGUE Daniel suppléant de M.RAVY, excusé
Mme WANNEBROUCQ Amélie étudiante, absente
M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), excusé

Services centraux de l'UFR :

M. BOILLAUD (Responsable administratif de l'UFR), présent
Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
M.VIDAL (Secrétariat de direction de l'UFR), présent

Ordre du jour :

1. Informations du Directeur
2. Capacités d'accueil et modalités pédagogiques d'accès en M1
3. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 11H45. Il indique les absences des membres excusés et liste les procurations reçues.

Il annonce qu'un prochain conseil plénier se réunira début février.

Il demande aux membres du conseil s'ils souhaitent inscrire des points au titre des questions diverses. Aucune demande n'est formulée.

1 – Informations du Directeur de l'UFR :

1.1 M.BLAIS rappelle que le 7 novembre dernier, le conseil avait examiné et approuvé le projet d'un master international présenté par le département physique dans le cadre de l'appel à projet I-SITE. Il rappelle également que les membres du conseil et lui-même avaient appris en séance l'existence d'un autre projet de master international déposé par des enseignants du Creusot sans avoir été soumis à l'approbation du conseil de l'UFR. Le conseil avait alors décidé le principe d'une nouvelle réunion pour examiner ce projet si celui-ci était confirmé. Après beaucoup d'échanges entre Mme CHAHRAOUI vice-présidente de la COMUE UBFC et les porteurs du projet, M.FOFI et M.FOUGEROLLES, il est apparu que le projet ETRIERES ne pouvait pas être déposé tel quel dans de bonnes conditions et qu'il devait être retravaillé pour une soumission éventuelle au prochain appel à projet I-SITE.

M.BLAIS explique que la mention du master concerné doit être portée au niveau UBFC ce qui aurait nécessité d'extraire des masters du Creusot le parcours du master proposé en faisant attention de ne pas dupliquer une mention déjà existante parmi les membres de la COMUE UBFC. Par ailleurs il aurait fallu s'appuyer sur d'autres partenaires membres de la COMUE UBFC ce qui était difficile en si peu de temps. Enfin, il aurait fallu revoir les conventions ERASMUS car le porteur du master aurait été la COMUE et non l'université de Bourgogne.

1.2 M.BLAIS informe le conseil qu'une seule liste de 7 candidats a été déposée pour le collège usagers pour les élections au conseil de l'UFR Sciences et Techniques de fin novembre mais que le président de l'université, après avis du comité électoral, a déclaré cette liste irrecevable car elle n'avait pas le nombre minimum requis de candidats (9). Il n'y a pas eu cette année d'élections pour les représentants des usagers de l'UFR Sciences et Techniques. Comme il n'y aura donc plus de représentants étudiants au conseil de l'UFR jusqu'aux prochaines élections de novembre 2017, M.BLAIS souhaite inviter, jusqu'à ces prochaines élections, les 7 étudiants qui s'étaient inscrits sur la liste de candidats à assister à titre consultatif et sans droit de vote aux séances du conseil plénier.

1.3 M.BLAIS rappelle aux membres du conseil que M.LIRON avait informé en septembre dernier que suite à son déménagement en Savoie il démissionnait de son poste de membre du conseil. M.LIRON avait été désigné par l'organisation syndicale de salariés CGE comme son représentant au sein du conseil de l'UFR. M.BLAIS informe le conseil que M.HEINRICH l'a également informé fin septembre qu'il démissionnait lui aussi de son poste de membre du conseil pour raison d'indisponibilité. M.HEINRICH avait été désigné par le MEDEF Bourgogne comme son représentant au sein du conseil de l'UFR.

M.BLAIS informe qu'il sollicitera la CGE et le MEDEF Bourgogne pour qu'elles désignent chacune un nouveau représentant au conseil de l'UFR.

1.4 M.BLAIS informe le conseil d'éléments nouveaux quant à la capacité d'accueil en première année de licence Sciences et Techniques pour la rentrée prochaine. Il rappelle que l'équipe de gouvernance de l'université avait annoncé sa volonté de mettre en place pour cette rentrée 2017 des capacités d'accueil limitées en 1ère année de licence dans toutes les composantes, y compris en Sciences et Techniques et cela malgré le vote négatif du conseil de l'UFR Sciences et Techniques (séance du 30 septembre dernier). Il ajoute que cette capacité limitée a été votée mi-novembre par la CFVU. M.BLAIS indique que, suite à un avis de la rectrice, la CFVU est revenue sur cette décision et a annulé cette capacité limitée pour revenir à une capacité indicative. M.BLAIS précise que cette capacité indicative a été fixée à 450.

1.5 M.BLAIS annonce au conseil qu'il va lancer dès cet après-midi un appel à candidatures au sein de l'UFR pour nommer un chargé de mission ADE. Il explique que l'université de Bourgogne utilise ce logiciel ADE pour la gestion des salles et pour les emplois du temps. Il ajoute que l'UFR l'utilise aussi mais uniquement pour la gestion des salles et dans une version qui n'offre pas la vision complète des locaux. Un travail de réflexion et d'étude de faisabilité est à mener pour mieux utiliser ce logiciel sur l'UFR Sciences et Techniques. M.BLAIS souhaite à cette fin confier à un chargé de mission un bilan des pratiques et des ressources existantes et une analyse des fonctionnalités offertes par le logiciel afin de décider des actions à mettre en œuvre pour une meilleure utilisation de cet outil.

M.LEURENT demande si un candidat est déjà pressenti. M.BLAIS lui répond qu'il a effectivement une piste mais qu'il souhaite que l'appel à candidature soit ouvert. M.LEURENT en conclut qu'à priori il n'y a pas de risque de n'avoir aucun candidat.

1.6 M.BLAIS rappelle qu'il avait fait état lors du conseil du 7 novembre dernier des démarches qu'il avait entreprises auprès du service et du chargé de mission concernés pour attirer l'attention sur les difficultés à trouver des secrétaires d'examen pour les étudiants en situation de handicap. Il indique que la réponse qu'il a reçue de M.CORMERY, chargé de mission handicap sur l'université, n'apporte pas de solution. Il ajoute que Mme VERVANDIER-FASSEUR, chargée de mission handicap à l'UFR Sciences et Techniques, a adressé un courrier à M.BOUTAUD, vice-président CFVU, pour l'alerter sur ce problème récurrent. M.BLAIS précise que les difficultés se situent surtout en troisième année de licence car il est difficile pour ce niveau de trouver des étudiants disponibles et ayant les compétences nécessaires mais qui soient suffisamment éloignés sur le plan personnel des étudiants qui composent. M.BLAIS souhaiterait qu'il soit possible de faire appel à des doctorants ou à des enseignants-chercheurs sans que cela soit forcément du bénévolat.

M.LEURENT se demande pourquoi on a besoin de secrétaires à un tel niveau de compétences. Il dit qu'il ne serait pas choqué que ce secrétariat d'examen soit assuré par des sténodactylographes.

M.BLAIS répond que cet exercice revêt tout-de-même une certaine complexité et il illustre son propos par l'exemple des formules en mathématiques M. JACQUIR HOUSSEN ajoute que l'objectif est également que ce secrétaire ne perde pas de temps à comprendre ce que lui dicte le candidat.

1.7 M.BLAIS annonce que le président de l'université tiendra en janvier des réunions publiques dans les composantes et sur les sites délocalisés. Pour l'UFR Sciences et Techniques cette réunion d'information et d'échange est programmée le mercredi 18 janvier au matin.

2 – Capacités d'accueil et modalités pédagogiques d'accès en M1:

M.BLAIS annonce que pour anticiper l'application de la loi qui devrait être prochainement votée sur l'adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur, le président de l'université a demandé par courrier aux directeurs de composante de définir avant ou courant janvier des critères de capacité d'accueil et de sélection des candidatures pour les masters. M.BLAIS a demandé à M.FINOT de solliciter les différents responsables de ces masters pour qu'ils proposent de tels critères qui devraient être applicables à compter de la rentrée 2017.

M/HERRMANN dit qu'au département Mathématiques les responsables concernés ne souhaitent pas anticiper cette mesure avec laquelle ils ne sont pas d'accord et que de ce fait ils ont eu du mal à renseigner le tableau demandé.

M.LEURENT indique qu'il a demandé au vice-président de l'université si on pouvait ou si on devait mettre en place ces capacités d'accueil et que le vice-président lui a répondu qu'il n'y avait pas d'obligation mais que l'université avait la forte volonté d'en mettre.

M.BLAIS indique qu'on manque de précisions sur cette question car la loi n'est pas encore votée. Il pense qu'il faudra revoir parcours par parcours lorsque cette loi sera votée et que seront pris les décrets d'application.

M.BLAIS invite M.FINOT à présenter le tableau des propositions de critères de recrutement en master pour la rentrée 2017 (**cf annexe au présent compte-rendu**).

M.FINOT indique que le document projeté présente les propositions par mention de master et, pour chacune de celles-ci, par parcours et pour chacune des deux années de masters y compris pour les M2 même si la demande n'était pas très claire pour ce niveau. Il ajoute qu'on ne connaît pas encore les conséquences ni les modalités à mettre en œuvre lorsque les candidatures dépasseront la capacité d'accueil et qu'on ignore aussi si on pourra éventuellement dépasser ces capacités ou encore si des candidatures pourront être refusées en deçà de celles-ci. Pour l'instant tout cela reste flou dans un sens comme dans l'autre.

Pour la mention Mathématiques et Applications, les enseignants du département Mathématiques n'étaient pas favorables à la mise en place de capacités d'accueil limitées ce qui explique que les effectifs mentionnés sont assez importants. Les critères d'examen des candidatures ont été repris des fiches filières existantes. Les limites fixées en termes d'effectifs ne répondent pas à des contraintes de coût mais à des contraintes de capacité de fonctionnement.

M.FAUCHER fait remarquer que pour le master international il faudrait préciser le niveau d'anglais requis pour ne pas pénaliser les étudiants étrangers. M.HERRMANN souligne que cela peut barrer la route à des étudiants de M1 même si ce M2 leur correspond. M.LEURENT estime qu'il faut laisser à la commission de recrutement le soin de décider. M.BLAIS propose d'exiger un niveau B2.

M.FAUCHER dit que les règles devraient être les mêmes pour tous les masters.

En ce qui concerne la mention Chimie, M.FINOT explique que les contraintes sont différentes selon qu'il s'agit des parcours avec contrats d'apprentissage (MPEC) ou contrats de professionnalisation (QESIS) ou des parcours recherche qui eux sont contraints par des difficultés de financement de la gratification accordée pour les stages. Les capacités indiquées en première et en deuxième année ont été fixées à des niveaux permettant aux étudiants de M1 de passer en M2.

M.LEURENT demande ce qu'il en sera des redoublements. M.FINOT répond qu'en master le redoublement n'est pas de droit et que les capacités d'accueil limitées leur seront aussi appliquées.

M.IMHOFF demande de quelle façon seront gérées les listes d'attente. M.FINOT n'a pas encore la réponse. Mme PIRIO indique que pour les masters accueillant des contrats de professionnalisation il n'y a pas une grande liste d'attente. Pour M.FINOT la question des listes d'attente va surtout se poser pour les masters internationaux. M.FAUCHER indique qu'elle se posera également pour les candidatures aux masters français gérées par le pôle des relations internationales. Pour sa part il a compris que ces capacités

permettront de limiter les candidatures si besoin mais que rien n'interdira de les dépasser. M.GRISON partage cet avis.

M.HERRMANN fait remarquer que les dates de campagne ne sont pas mentionnées pour les masters de la mention chimie. M.FINOT et M.BLAIS répondent qu'à leur avis ce n'était pas exigé. M.FINOT ajoute que la date de campagne est fixée par le responsable du parcours.

M.BLAIS fait remarquer que le niveau B2 est exigé pour la maîtrise de la langue française. Il pense comme M.FAUCHER qu'on devrait aussi exiger un niveau B2 en anglais pour les masters internationaux. Il ajoute qu'il serait peut-être pertinent d'exiger aussi un niveau minimum de maîtrise de la langue française pour ces mêmes masters.

Avant que M.FINOT ne présente les masters de la mention Physique, M.BLAIS indique que leur présentation est faite dans la version de l'offre 2017-2021 telle qu'elle a été envoyée aux instances et qu'elle ne tient donc pas compte du nouveau format du master PPN dont le dossier a été soumis à la COMUE UBFC dans le cadre de l'appel à projet I-SITE.

M.FINOT explique qu'en physique les capacités d'accueil sont plus faibles que dans les autres mentions car les possibilités d'accueil en laboratoire de recherche pour les deux masters recherche et les possibilités de contrats de professionnalisation pour le master PCMM sont très limitées. Il indique que les critères d'examen des candidatures varient d'un parcours à l'autre.

M.FINOT présente ensuite la mention Informatique. Il indique que cette mention comprend une seule première année de master orientant sur 3 deuxièmes années différentes ce qui explique que le total des capacités d'accueil des 3 M2 corresponde à la capacité d'accueil du M1. Il précise que les nombres mentionnés sont surtout indicatifs.

M.GRISON s'inquiète de savoir s'il sera possible de refuser des candidatures alors qu'on n'aura pas dépassé la capacité limitée fixée.

M.BLAIS répond qu'il ne connaît pas la réponse et qu'il faut attendre les textes d'application qui seront pris après le vote de la loi.

M.FINOT présente ensuite la mention Traitement du Signal et des Images. Il rappelle que le parcours Computer Vision dispensé sur le site du Creusot comprend un semestre commun avec le master VIBOT labellisé ERASMUS-MUNDUS ce qui explique la capacité d'accueil apparemment élevée (50).

M.FINOT présente ensuite les critères de recrutements proposés pour les masters de la mention Electronique, Electrotechnique et Automatique. Il indique que la première année de master de cette mention débouche sur deux M2 de cette mention mais aussi sur le M2 parcours «image-vision» de la mention TSI ce qui explique une capacité d'accueil fixée à 50 pour ce M1.

M.BLAIS remercie M.FINOT pour sa présentation. Il indique aux membres du conseil qu'en fonction des textes d'application qui seront pris, le bureau de l'UFR pourra éventuellement statuer sur certains ajustements nécessaires. Ce bureau sera alors élargi aux responsables de mention de ces masters.

Mme PIRIO demande qui vérifiera que les propositions de l'UFR seront conformes aux textes d'application qui seront pris. M.FINOT répond que ce sera le travail des juristes de l'université, que pour l'instant il n'y a pas d'instructions précises quant aux critères de sélection et qu'actuellement ce sont surtout les chiffres qui intéressent. Il estime que les capacités d'accueil proposées pour les masters de l'UFR sont réalistes.

M.BLAIS soumet au vote du conseil les propositions de critères de recrutement dans les masters de l'UFR Sciences et Techniques (**cf annexe au présent compte-rendu**) en y rajoutant un niveau B2 ou équivalent en maîtrise en langue anglaise pour les masters internationaux.

Cette proposition est approuvée à la majorité des suffrages exprimés.

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 5

M.BLAIS fait ensuite un point sur l'évolution du dossier soutenabilité de l'offre de formation 2017-2021. Il indique avoir participé avec M.IMHOFF, M. JACQUIR HOUSSEN, M.FINOT et M.BOILLAUD à des réunions de travail avec les vice-présidents en charge du dossier (M.BOUTAUD, M.DEBEAUFORT et M.WEGMANN). La dernière estimation de la charge d'enseignement pour cette offre de formation en tenant compte des effectifs attendus à la rentrée 2017 est de:

16 700 HTD pour les licences générales
2 800 HTD pour les licences professionnelles
17 300 HTD pour les masters

hors les 3 années d'ingénieurs sur le site d'Auxerre.

M.BLAIS rappelle que le volume horaire projeté en licence générale est de 1 550 heures en présentiel (500 heures en L1 suite à la réduction appliquée à la rentrée 2016, 550 heures en L2 et 500 heures en L3). Il ajoute que des réductions seront peut-être encore demandées.

Concernant les masters, M.BLAIS indique que la remarque a été faite sur les volumes horaires importants de certaines formations.

M.BLAIS chiffre la charge totale d'enseignement de l'offre de formation estimée pour la rentrée 2017 à 38 500 HTD en incluant les 3 années d'ingénieurs sur le site d'Auxerre. Il ajoute que l'objectif fixé par l'équipe de gouvernance est de 31 500 HTD et que le réalisé pour l'année 2016-2017 devrait s'élever à 36 500-37 000 HTD. La réduction demandée est donc de 7 000 heures par rapport à l'offre qui a été présentée. L'équipe de gouvernance a demandé à la direction de l'UFR de donner des pistes pour pouvoir atteindre cette réduction de la charge d'enseignement.

M.BLAIS présente les points sur lesquels une réflexion est actuellement en cours :

supprimer certains parcours de contenu identique mais dispensés dans 2 langues différentes (l'un est en français et l'autre en anglais). M.BLAIS a demandé aux directeurs de départements de prioriser le parcours à maintenir pour les formations concernées:

L3 SPI (Dijon) et L3 SPI en anglais (Le Creusot)
M2 AESE et M2 électronique
M2 PPN et master ONL

trouver auprès des laboratoires de recherche concernés un financement de tout ou partie des masters à finalité recherche. M.GRISON demande quels sont ces masters étiquetés recherche. M.BLAIS lui cite le master international en mathématiques, le master Imagerie Médicale en informatique, le master CM-MC en chimie et le master PPN en physique. M.FINOT cite aussi l'exemple du master CDM en chimie.

faire financer par les formations ayant des droits d'inscriptions spécifiques tout ou partie de la charge d'enseignement correspondante. M.BLAIS cite le cas des formations du Creusot pour lesquelles l'UFR n'en retire actuellement que des charges. Il ajoute que M.WEGMANN doit intervenir auprès des collègues du Creusot pour voir ce qui peut être fait.

M.BLAIS indique qu'aucune réduction n'est à envisager sur les masters financés à 100% sur des recettes de formation continue (MPEC, QESIS, ...).

M.BLAIS trouve l'objectif de 31 500 heures impossible à tenir et espère qu'il ne s'agit que d'une annonce et que ce nombre augmentera. Il indique qu'une prochaine réunion entre l'équipe de gouvernance et tous les directeurs de composante est prévue se tenir sur ce dossier le 9 janvier prochain.

M.HERRMANN espère que le jour où les laboratoires financeront les masters recherche, l'université ne s'opposera pas à l'ouverture de ceux qui seraient à effectif réduit.

M.FINOT a l'impression que l'équipe de gouvernance de l'université ne sait pas dans quelle direction aller. Il ajoute que la pyramide des âges des enseignants-chercheurs de l'UFR est telle qu'il n'y aura aucun départ en retraite avant quelques années et qu'une forte réduction de la charge d'enseignement induirait des sous-services et/ou des redéploiements.

M. JACQUIR HOUSSEN indique qu'a été évoquée à un moment par les vice-présidents en charge du dossier la possibilité de faire des masters sans aucune heure en présentiel.

M.FINOT rapporte qu'il a entendu ces mêmes vice-présidents dire que l'université ne fermerait aucune formation mais que simplement elle n'en ouvrirait pas certaines.

M.FAUCHER pense que l'équipe de gouvernance de l'université pourra utiliser les documents sur les capacités d'accueil en master pour décider d'en fermer certains.

M.FINOT indique que la soutenabilité de l'offre licences sera examinée avant celle de l'offre masters.

Mme PIRIO demande s'il y a des capacités d'accueil spécifiques pour les candidatures relevant du pôle des relations internationales. M.BLAIS pense qu'il n'y en pas.

3 – Questions diverses :

M.BLAIS présente une demande qui a été inscrite en urgence pour pouvoir permettre l'achat par l'IREM de cartes-cadeaux FNAC destinées à être remises aux lauréats des rallyes des mathématiques édition 2017.

M.BLAIS demande au conseil d'autoriser l'IREM à acheter pour un total de 1 700€ des cartes-cadeaux FNAC d'un montant unitaire allant de 10€ à 100€ et destinées à être remises aux lauréats des rallyes des mathématiques édition 2017.

Cette demande est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 20

Aucune autre question diverse n'étant posée, M.BLAIS lève la séance à 13h05 en souhaitant à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Annexe au compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 16 décembre 2016

		Mention :		Mathématiques et Applications	
		Responsable mention :		L. Moser-Jauslin	
Parcours (précisez l'indicatif)	Date campagne		Capacité d'accueil	Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)
	ouverture	fermeture			
MIGS					
M1	1 mars	10 juillet	20	L3 mathématiques UB	Sur dossier. Critères de sélection: adéquation du parcours du candidat avec les pré-requis de la formation demandée.
M2	1 mars	10 juillet	20		Sur dossier, sauf pour les étudiants ayant réussi M1 MIGS en 2016, qui sont acceptés de droit.
PMG					
M1	1 mars	10 juillet	30	L3 mathématiques UB	Sur dossier. Critères de sélection: adéquation du parcours du candidat avec les pré-requis de la formation demandée.
M2	1 mars	10 juillet	30		Sur dossier, sauf pour les étudiants ayant réussi M1 PMG en 2016, qui sont acceptés de droit.
MA					
M2	1 mars	10 juillet	15	Ouverture internationale	Sur dossier. Critères de sélection: niveau de connaissance en mathématiques et en physique. En plus le candidat doit montrer la capacité de suivre des cours en anglais.
Commentaires					
parcours MIGS: Mathématiques pour l'Informatique Graphique et la Statistique					
Responsable MIGS 1: C. Labrière-Chazal					
Responsable MIGS 2: S. Herrmann					
parcours PMG: Perfectionnement en Mathématiques Générales					
Responsable PMG 1: J. Nagel					
Responsable PMG 2: P. Cénac-Guesdon					
parcours MA: Mathématiques Avancées (Advanced Mathematics). Les cours de ce parcours seront délivrés en anglais.					
Responsable MA 2: N. Kitanine					

Parcours		Date campagne (indicatif)	Capacité d'accueil	Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Responsable mention : Prof. Jean-Cyrille HIERSO
		ouverture			
		fermeture			
Contrôle et analyse chimique (CAC)			M1: 24 M2: 24	Licence de Chimie	<p>Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)</p> <p>Modalités d'accès à l'année de formation : peuvent accéder dans la limite des places disponibles sur sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - licence de chimie et licence scientifique ou professionnelle, dans un domaine compatible avec celui du diplôme de Master et du parcours spécifique visé (CAC, CDM, CIM-MC, MPEC, QESIS) - aux candidats pouvant bénéficier du régime de la formation continue, sous réserve d'éventuelles validations d'acquis (VA) ou validation des acquis de l'expérience (VAE). - La maîtrise de la langue française, niveau B2 du cadre européen de référence est exigée par l'Université de Bourgogne <p>Après examen du dossier de pré-inscription (constitué d'un CV, d'une lettre de motivation et du relevé de notes de la dernière année validée) déposé dans les délais mentionnés, un avis (admis/liste d'attente/refusé) sera donné par le Conseil Pédagogique du Master qui vérifiera que le cursus antérieur de l'étudiant lui a bien permis d'acquies les pré-requis indispensables à sa réussite en cursus Master. Les candidats pourront être éventuellement auditionnés. Les étudiants de licence de chimie et de sciences physiques de l'Université de Bourgogne qui en font la demande dans les délais mentionnés rentrent de droit en Master dans un parcours déterminé par le conseil pédagogique qui rassemble les responsables de M1 et M2</p>
Contrôle et Durabilité des Matériaux (CDM)			M1: 20 M2: 20	Licence de Chimie, Physique-Chimie, Physique	
Chimie Moléculaire-Molecular Chemistry (CM-MC)			M1: 16 M2: 20	Licence de Chimie	
Matériaux Plastiques et Eco-conception			M1: 16 M2: 16	Licence de Chimie, Physique-Chimie, Physique, eco-conception	
Qualité, Environnement et Sécurité dans l'Industrie et les services (QESIS)			M1: 24 M2: 40	Licence de sciences expérimentales	
TOTAL MENTION CHIMIE			M1: 100 M2: 128		
<p>Précisions: Les effectifs CAC sont limités par la taille des salles de Travaux Pratiques. Les effectifs supplémentaires en M2 en QESIS et CM-MC proviennent de l'admission complémentaire d'étudiants issus de parcours de haut niveau n'ayant pas fait le M1 localement.</p> <p>Capacité d'accueil = capacité globale par parcours : primo-entrants, redoublants, validations, FC,...</p> <p>Critères d'examen des dossiers : pré requis (en termes de connaissances, de compétences, d'expérience professionnelle), dossier (composition du dossier), entretien de motivation avec un jury, test écrit,...</p>					

RECRUTEMENT EN M1/M2 POUR LA RENTREE 2017

Composante : UFR S&T

Mention : Physique

Responsable mention : Olivier Musset

Parcours (précisez M2 pour droit et psycho)	Date campagne (Indicatif)		Capacité d'accueil	Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)
	ouverture	fermeture			
M2 PPN	15/04/2016	15/07/2016	16	International	Recrutement sur dossier et interview visioconférence
Optique NanoSciences Lasers	15-avr	15-juil	M1 & M2 : 16/année	<p>Pour le M1 : Licence Mention Physique ou Physique-Chimie</p>	<p>Le recrutement se fait sur dossier et/ou sur entretien en M1 comme en M2.</p> <p>Le dossier d'inscription devra comporter un curriculum vitae détaillant le cursus antérieur du candidat avec photocopies des relevés de notes complets de Licence et une lettre de motivation</p> <p>Licence suivi avec les exigences du programme de Master, et des motivations et projets du candidat. En particulier les candidats devront avoir acquis un bagage suffisant (moyennes supérieures ou égales à 11 dans les matières quantitatives suivantes : Electromagnétisme, Optique, Mécanique Quantique, Physique du solide, ou autres intitulés jugés équivalents.</p> <p>L'autorisation d'inscription en M2 sera donnée par les responsables de la filière après concertation avec la commission pédagogique de la filière, en fonction des résultats obtenus en première année ou bien sur dossier pour des candidats extérieurs ayant suivi un parcours reconnu comme équivalent. En particulier les candidats devront avoir acquis un bagage suffisant (moyennes supérieures ou égales à 11 dans les matières quantitatives suivantes : Physique du laser, Mécanique Quantique, Physique du solide, ou autres intitulés jugés équivalents.</p>
					Un seul redoublement est autorisé en M2.
PC2M	mars	juin	M1 : 8 FI + 8 CP M2 : 16 CP	Physique-Chimie	Année d'obtention du bac
				Physique	Relevés de notes de toutes les années d'études supérieures
				Chimie	Relevé de notes du bac
				Physique appliquée	Lettre de motivation
				Mécanique	Entreprisepartenaire pour une alternance, sujet proposé
					pré-requis : algèbre linéaire, analyse, calcul différentiel, sens physique...

Précisions

Capacité d'accueil = capacité globale par parcours : primo-entrants, redoublants, validations, FC,...

Critères d'examen des dossiers : pré requis (en termes de connaissances, de compétences, d'expérience professionnelle), dossier (composition du dossier), entretien de motivation avec un jury, test écrit,...

RECRUTEMENT EN M1/M2 POUR LA RENTREE 2017			
Composante : UFR Sciences et Techniques			
Mention : INFORMATIQUE			
Responsable mention : Olivier TOGNI			
Parcours (précisez M2 pour droit et psycho)	Date campagne (Indicatif)		Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)
	ouverture	fermeture	
M1 Informatique	01/02	15/06	90
M2 Base de Données - Intelligence Artificielle	01/02	15/06	40
M2 Image et Intelligence Artificielle	01/02	15/06	25
M2 Web, Mobile et Multimédia	01/02	15/06	25
Précisions			
Capacité d'accueil = capacité globale par parcours : primo-entrants, redoublants, validations, FC,...			
Critères d'examen des dossiers : pré requis (en termes de connaissances, de compétences, d'expérience professionnelle), dossier (composition du dossier), entretien de motivation avec un jury, test écrit,...			

RECRUTEMENT EN M1/M2 POUR LA RENTREE 2017					
Composante :		UFR Sciences et Techniques			
Mention :		Traitement du Signal et des Images			
Responsable mention :		Johel Mitéran			
Parcours (précisez M2 pour droit et psycho)	Date campagne (indicatif)		Capacité d'accueil	Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)
	ouverture	fermeture			
Image Vision - M1	janv-17	septembre	20 (soit 50 avec M1 EEA)	L3 SPI - L3 EEA	pré-requis en traitement du signal, électronique
Image Vision - M2			16	M1 type TSI, EEA	examen du dossier avec notes depuis le bac et expérience prof. par commission pédagogique
Imagerie Médicale - M2	janv-17	septembre	20 (répartis entre Dijon et Besançon)	Médecins, M1 type TSI	pré-requis en imagerie médicale, examen du dossier par commission pédagogique
Computer Vision - M1	oct-16	juin-17	50 étudiants	L3 SPI, EEA, Info, Maths	pré-requis en EEA, informatique, mathématiques, mécatronique ou robotique
Computer Vision - M2	oct-16	juin-17		M1 TSI, EEA, Info, Maths	examen du dossier avec relevé de notes, lettre de motivation, lettres de référence, évaluations externes et niveau d'anglais Voir : http://apply.vibot.org
Précisions					
Capacité d'accueil = capacité globale par parcours : primo-entrants, redoublants, validations, FC, ...					
Critères d'examen des dossiers : pré requis (en termes de connaissances, de compétences, d'expérience professionnelle), dossier (composition du dossier), entretien de motivation avec un jury, test écrit, ...					

			Composante :	UFR Sciences et Techniques	
			Mention :	EEA	
			Responsable mention	Stéphane Binczak	
Parcours (précisez M2 pour droit et psycho)	Date campagne (indicatif)		Capacité d'accueil	Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)
	ouverture	fermeture			
Master1 EEA	janv-17	septembre	0 (soit 50 avec M1 TSI)	L3 SPI - L3 EEA	pré-requis en traitement du signal, électronique examen du dossier avec notes depuis le bac et expérience prof. par commission
Master2 EEA parcours Electronique	janv-17	septembre	30	M1 EEA, M1 TSI	pré-requis en traitement du signal, électronique examen du dossier avec notes depuis le bac et expérience prof. par commission
Master2 EEA parcours AESE	janv-17	septembre	30	recrutement international	pré-requis en traitement du signal, électronique examen du dossier avec notes depuis le bac et expérience prof. par commission Maîtrise de la <u>langue anglaise</u> (communication et spécialité)
Master2 EEA parcours Automatique	janv-17	septembre	30	automatique industrielle	pré-requis en traitement du signal, automatique linéaire examen du dossier avec notes depuis le bac et expérience prof. par commission
Précisions					
Capacité d'accueil = capacité globale par parcours : primo-entrants, redoublants, validations, FC,...					
Critères d'examen des dossiers : pré requis (en termes de connaissances, de compétences, d'expérience professionnelle), dossier (composition du dossier), entretien de motivation avec un jury, test écrit,...					